Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026
Commission Consultative Paritaire
Accompagnement de la Recherche du CNRS (CCP 2)

LLa **Commission Consultative Paritaire 2 (CCP2)** est la seule instance du CNRS spécifiquement dédiée aux **agent·es contractuel·les** exerçant une **fonction d'accompagnement de la recherche**. Elle est composée à parité de représentant·es désigné·es par les organisations syndicales et de membres nommés par l'administration, sous la **présidence du PDG** de l'établissement ou de son représentant, le ou la Directeur/trice des Ressources Humaines.

La CCP est obligatoirement consultée en cas de :

- **Procédures de licenciement** : licenciements intervenant après la période d'essai (CDD/CDI) ou durant la période de stage en CDI ;
- **Sanctions disciplinaires** : examen des fautes et propositions de sanctions (autres que le blâme ou l'avertissement) ;
- **Mesures individuelles** : exclusions temporaires de fonctions, mutations autoritaires, etc.

La CCP peut être saisie à l'initiative des personnels en cas de recours et contestations sur :

- **Fin et renouvellement de contrat** : contestation de non-renouvellement de CDD sur fonction pérenne ou de ruptures anticipées ;
- **Conditions et organisation du travail** : refus de télétravail, de temps partiel, conflits hiérarchiques ou situations de mal-être au travail ;
- **Formation et carrière** : refus d'accès au CPF, à la formation continue, ou différends sur l'évaluation professionnelle.

Les représentant·es **CFDT Recherche EPST** en CCP auront accès aux dossiers administratifs complets.
Grâce à l'action de la CFDT, les personnels ingénieurs, techniciens et adjoints peuvent désigner, en amont des instances, **un·e représentant·e de l'organisation syndicale** de leur choix pour les assister dans l'exercice de leur recours administratif.

Pour la **CFDT Recherche EPST**, syndicat inter-catégoriel, siéger en instance et accompagner le personnel, c'est avant tout défendre des personnes et non traiter de simples dossiers.
Chaque **agent·e contractuel·le** doit pouvoir être entendu·e, accompagné·e et défendu·e dans le respect strict de ses droits et de sa dignité.

Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026
Commission Consultative Paritaire
Accompagnement de la Recherche du CNRS (CCP 2)

NOS ÉLU·ES S'ENGAGERONT À :

- **Vérifier le bien-fondé des décisions** : elles et ils veilleront à ce que toute décision repose sur des faits établis et objectivement évalués.
- **Faire respecter les procédures** : elles et ils s'assureront que les enquêtes ne soient pas menées dans la précipitation et que les instructions comme les auditions soient conduites avec rigueur, afin d'éviter toute sanction injustifiée.
- **Condamner fermement les Violences, Harcèlements, Discriminations, Agissements Sexuels et Sexistes** : Elles et ils s'opposeront à la banalisation des VHDASS, exigeront la protection des victimes et veilleront à ce que ces actes soient sanctionnés avec la plus grande fermeté.

La **précarité dans la recherche publique** a atteint un niveau inacceptable. En généralisant les appels à projets et les contrats de mission, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) n'a fait qu'aggraver la situation. Aujourd'hui, en moyenne 40 % des agent·e·s des EPST sont en contrat précaire (CDD, CDI de mission, chaires de professeur junior, etc.).
La **CFDT Recherche EPST** s'oppose fermement à cette logique d'instabilité permanente qui fragilise les personnels et nuit à la qualité de la recherche.

NOS EXIGENCES POUR LES CONTRACTUEL·LE·S :

- La prise en compte réelle des qualifications et de l'expérience dans les grilles de rémunération, accompagnée d'une revalorisation des salaires à la hauteur des missions confiées.
- Le versement de la prime de précarité systématique en fin de contrat quelque soit la durée du contrat
- Un accès égalitaire à la médecine du travail, à la formation continue, à la restauration collective et aux dispositifs d'accompagnement social.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE RECHERCHE PÉRENNE :

- Un financement pérenne des laboratoires par dotations annuelles, pour garantir la liberté de recherche et éviter la dépendance aux financements sur projet.
- La fin des chaires de professeur junior et des CDI de mission, véritables pièges à précarité pour les entrant.es dans le métier.

Du 3 au 10 décembre 2026, choisissez une représentation forte, rigoureuse et humaine !
VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATES ET CANDIDATS CFDT RECHERCHE EPST !